

PRESENTS: Mmes NICKERT, FRAYSSE,
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, ROULLAND
ABSENTS: Mme GUITOU procuration Mr DOUMERC, Mme MASSAUD procuration Mme NICKERT,
Mr IZARD procuration Mr BLADIER,
Mrs MARIAGE, PORTAL

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Compétence Scot (transfert à la Cté de Cnes).
- Contrat de maintenance des défibrillateurs.
- Contrat de maintenance de la climatisation de la Mairie
- Possibilité de transfert de compétence de l'éclairage public à FDEL : décisions.
- Conduite d'eau « Les Bruges à Cieurac » délibération de principe.
- Point sur les différents travaux (Voirie, Pompage, bâtiments, église...).
- Travaux mur cimetièrre : choix du prestataire.
- Décisions modificatives sur budget.
- Point sur l'école.
- Informations et questions diverses (dates à retenir).

Election du secrétaire de séance

Mme FRAYSSE Sandrine est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Lecture et approbation des comptes-rendus précédents.

Lecture du compte-rendu 11 septembre 2012

- Le compte-rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Compétence Scot (transfert à la Communauté de Communes).

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 29 octobre 2012, par laquelle il est proposé aux communes membres de statuer sur l'extension des compétences de la communauté de communes du pays de Souillac-Rocamadour, à savoir « **Elaboration, approbation, suivi et révision du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)** ».

Institué par les lois Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000), Urbanisme et Habitat (13 juillet 2003), et renforcé par la loi portant engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2, 12 juillet 2010), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est destiné à **promouvoir le développement d'un territoire et prenant en compte les enjeux de l'habitat, des déplacements, de l'aménagement, du développement économique et de l'environnement.**

Le Grenelle 2 étend le champ d'application des SCOT en y intégrant les enjeux de développement durable. Ces enjeux sont les suivants : organiser l'urbanisation, les équipements et les activités sur le territoire, améliorer la mixité sociale et le cadre de vie des habitants, protéger et valoriser l'environnement et le patrimoine.

Depuis 1996 et la première Unité de Séjour Touristique, le Nord du Lot s'est progressivement structuré autour d'un projet de territoire impliquant toutes les collectivités (communes et communautés de communes). La démarche de Pays, la création de syndicats mixtes (SYMAGE² et Syndicat Mixte Touristique), le Schéma de Cohérence des aménagements, Equipements et Services (SCAES) ont été les jalons et les outils de cette structuration.

Aujourd'hui, le SCOT, porté par ce syndicat mixte unique qui consolide toutes ces démarches est une solution ambitieuse pour favoriser la dynamique de ce territoire comprenant les huit communautés de communes qui composent le Nord de notre département (Cère et Dordogne, Pays du Haut Quercy Dordogne, Pays de Gramat, Pays de Martel, Pays de Padirac, Pays de Saint-Céré, Pays de Sousceyrac, Pays de Souillac-Rocamadour). Par ailleurs le Grenelle 2 l'a de plus rendu nécessaire pour permettre aux collectivités de continuer à faire évoluer leur urbanisme.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de valider la démarche, et en parallèle de la création de syndicat unique, il est nécessaire de statuer sur l'extension de la compétence précitée (qui sera exercée par ce nouveau syndicat).

Les autres articles des statuts restent inchangés.

→ Le vote est organisé, un avis favorable est donné à l'unanimité

Contrat de maintenance des défibrillateurs.

Deux défibrillateurs sont à la disposition des habitants de la commune, l'un au foyer rural, le deuxième au stade.

Un contrat de maintenance doit être souscrit pour en assurer le contrôle biennal, les interventions post-utilisation et le remplacement des pièces arrivées en limite de validité. La société ayant vendu les défibrillateurs propose à la commune un contrat de maintenance à 108,00€ par an et par appareil.

→ Le vote est organisé, la souscription au contrat est validée à l'unanimité.

Contrat de maintenance de la climatisation de la Mairie

Suite à l'installation de la climatisation de la mairie, aucun contrat de maintenance n'avait été souscrit ; faisant suite aux dysfonctionnements sans gravité rencontrés récemment, un contrat de maintenance et entretien est proposé par la sté JALAN SERVICES pour un coût annuel révisable de 257,69€ débutant au 1/11/2012.

→ Le vote est organisé, la souscription au contrat est validée à l'unanimité.

Possibilité de transfert de compétence de l'éclairage public à FDEL (Fédération départementale d'énergie du Lot) : décisions.

Aujourd'hui : le suivi des installations d'éclairage public de la commune est assuré par les conseillers municipaux, en fonction du diagnostic effectué, les dépannages sont réalisés par la sté INEO, sté titulaire du contrat d'entretien.

Demain : la FDEL propose aux communes de réaliser le suivi et diagnostic des foyers lumineux présents sur la commune ; moyennant une cotisation annuelle et une facturation de 8€ par foyer lumineux contrôlé ; une fois cet état des lieux réalisé les interventions de dépannages seraient confiées à la sté INEO ou autre prestataire de leur choix (appel d'offres).

→ Les conseillers présents autour de la table estiment être capables de continuer à assurer le suivi sur la commune, et éviter donc de nouvelles dépenses pour la collectivité. Le vote est organisé et à l'unanimité, les conseillers choisissent d'attendre avant de transférer cette compétence.

Conduite d'eau « Les Bruges à Cieurac » délibération de principe.

Le cabinet DORVAL, sollicité pour ce dossier, a remis son étude.

Une deuxième étude avait été demandée en PE de diam 125, mais non recommandé par l'ARS car source de particules de vinyle, l'étude définitive reste donc faite en fonte diam 125. Le budget nécessaire aux travaux est de 257 140,00€ TTC, la durée des travaux serait de 2 mois, la canalisation représente 2 180ml.

La commission de l'eau est favorable à la réalisation de ces travaux compte tenu de la vétusté de la conduite existante, des casses récurrentes sur cette partie et des remarques formulées depuis une dizaine d'années lors du rapport annuel de notre gestionnaire, la SAUR.

Compte tenu du budget annoncé, Mr le Maire propose de prendre une délibération de principe pour la réalisation de ces travaux sous réserve de l'obtention de subventions de l'Agence de l'Eau ou Conseil Général ou ... qui rajoutées au budget existant et à un emprunt pourraient rendre ce projet envisageable.

➔ Le vote est organisé, la délibération de principe est acceptée à l'unanimité.

Point sur les différents travaux (Voirie, pompage, bâtiments, église...).

Voirie Intercommunale :

La route menant à la Durantie a été re-goudronnée, le pluvial réaménagé en bas, les travaux ont coûté environ 36 000€.

Voirie Communale :

Un devis a été demandé pour la restauration du chemin du pigeonier, les travaux se décomposeraient en 4 tranches :

- 1- Des anciens abattoirs à la propriété de M. Fouché
- 2- De M. Fouché au nouveau terrain de M. Doumerc Aurélien
- 3- De M. Doumerc à la propriété de M. Vaylac
- 4- De M. Vaylac à la R820

Les travaux des tranches 1 & 2 sont réalisables sur le budget actuel mais les tranches suivantes sont à reporter sur le budget à venir ; reste néanmoins le problème des poteaux électriques qui ne peuvent être déplacés, un enrochement au dessus des terrains de M. Lafage, un talutage et l'élargissement sauf à l'endroit des poteaux est donc envisagé.

Pompage :

La construction du réseau HTA a été refusée à ERDF, le poste étant en zone inondable par rapport au PPRI, la DREAL s'est opposée aux travaux ; un nouveau dossier argumenté été déposé.

Les dépenses sont reportées au budget 2013 ; le grillage autour sera néanmoins posé sauf au le seuil et le portail, les travaux de maçonnerie peuvent également débiter.

Eglise :

La dernière tranche de travaux « mise en valeur de la cloche » a été passée en commande, les travaux vont avoir lieu en novembre.

Afin de régler le solde de ces travaux, Mr Le Maire propose de transférer 6 500€ du projet « zone aménagement »

➔ Le vote est organisé, la décision modificative est validée à l'unanimité.

Travaux mur cimetière : choix du prestataire.

Les travaux arrivent à leur terme, l'ossuaire est commandé et il reste 6 930,95€ sur la ligne budgétaire ; somme permettant la réfection du mur de ceinture après l'arrachage de la haie.

Trois propositions ont été reçues :

- | | |
|------------|----------------|
| - APIE | 4 202,85€ TTC |
| - BARBIOT | 15 837,43€ TTC |
| - DE SOUSA | 6 341,19€ TTC |

Les prestations proposées étant très différentes, la sté Barbiot proposant la réalisation d'un nouveau mur en parallèle de l'existant, la sté De Sousa ayant quant à elle chiffré la réfection du mur avec réalisation d'un enduit au compresseur, l'APIE proposant pour sa part également la réalisation d'un enduit ; les conseillers présents ont choisi de retenir d'une part, un artisan local et d'autre part, le prestataire nous ayant accompagné sur l'ensemble des travaux du cimetière.

➔ Le vote est organisé, la sté DE SOUSA est retenue à l'unanimité.

Décisions modificatives sur budget.

Eglise : voir chapitre précédent « point sur les différents travaux »

France Télécom / Publiphone : une redevance mensuelle de 39,90€ est demandée à la commune pour le maintien de la cabine téléphonique à l'entrée du camping ; la cabine servant essentiellement de panneau d'affichage sauvage (!) et un téléphone étant en service au camping en période d'ouverture,

→ Le vote est organisé, la dépose de cette cabine est décidée à l'unanimité.

Point sur l'école.

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 23 octobre dernier.

L'école compte 29 élèves répartis en 2 classes : 8 CP, 6 CE1 et 8 CE2, 2CM1, 5CM2

Pour la rentrée 2013/2014, seuls 24 ou 25 élèves sont attendus, ce qui conforte la position « fragile » de notre école ; un rapprochement avec PINSAC devra peut-être à nouveau être envisagé, un rendez-vous avec l'inspecteur d'académie va être pris.

Les projets ont été présentés : un projet de spectacle de danse avec l'ADA et une participation financière de 1500€ par la communauté des communes, une visite d'un château du moyen âge, la correspondance avec des élèves de Hautes Pyrénées, la rédaction d'un bulletin.

D'autre part, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour la restauration (liaison chaude Alouette), le prix des repas reste inchangé pour l'année scolaire. Accord du C.M.

Informations et questions diverses

- 1- Les ateliers communaux ont de nouveau été cambriolés, des articles relayant cette information ont été transmis aux journaux locaux : la Dépêche, la Vie Quercynoise, la Semaine du Lot.
- 2- Lecture d'un courrier de Mme AURIOL et de Mr SAVIGNAC par rapport à la circulation importante, ainsi qu'au type de véhicule empruntant le chemin des Terruches, le Président de la voirie est chargé de réfléchir, afin proposer des solutions..
- 3- Etat des piquets d'incendie contrôlés par le SDIS, les débits seraient insuffisants, et le matériel semble détérioré. Voir si un contrôle par la SAUR peut être envisagé.

Fin de séance à 23h40.